



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL Juin 2017

2 AOUT 2017

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL juin 2017

Les comptes semestriels résumés ont fait l'objet d'un examen limité.

SOMMAIRE

Chapitre 1 – Personne responsable et attestation

Personne qui assume la responsabilité du Rapport financier semestriel
Attestation du responsable du Rapport financier semestriel

Chapitre 2 – Rapport semestriel d'activité

Chapitre 3 – Comptes

Comptes semestriels résumés
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels résumés

Chapitre 4 – Documents accessibles au public

Contacts

CHAPITRE 1 – PERSONNE RESPONSABLE ET ATTESTATION

Personne qui assume la responsabilité du Rapport financier semestriel

Pierre-Yves DREAN, Directeur général

Attestation du responsable du Rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Pierre-Yves DREAN
Paris, le 2 août 2017

CHAPITRE 2 – RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1 – Evènements significatifs du premier semestre et incidences sur les comptes semestriels

Sous l'égide du groupe BPCE, le Groupe Banque Palatine conduit ses travaux de mise en œuvre des changements apportés par la norme IFRS 9, dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours du premier semestre 2017.

Le second semestre sera principalement consacré aux recettes, à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

2 – Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, il n'est survenu aucun évènement susceptible d'avoir une influence notable sur la situation financière ou sur le résultat de la Banque Palatine.

3 – L'activité au cours du premier semestre 2017

Environnement

Le premier semestre 2017 a été marqué par une forte volatilité des marchés financiers, tant sur le marché des changes que sur celui des taux d'intérêt, due aux différents risques politiques entourant les négociations du Brexit, suite à l'activation de l'article 50 du Traité de Lisbonne, aux incertitudes liées à la mise en œuvre du programme politique du président américain Donald Trump et aux élections présidentielles et législatives en France.

Ce début d'année a également mis en évidence le retour de la croissance mondiale (économies développées et pays émergents), la réapparition de l'inflation, la baisse du taux de chômage et les divergences des différentes politiques monétaires. Les banques centrales ont été, une fois de plus, les acteurs principaux de ce premier semestre en préparant ou en poursuivant la sortie progressive de leurs politiques monétaires expansionnistes.

La Banque centrale américaine a été la plus incisive avec deux hausses de taux successives de 0,25 %, en mars et juin 2017. Elle a également commencé à préciser sa stratégie de réduction de la taille de son bilan.

Côté européen, la prudence est de mise, mais la Banque Centrale Européenne, en relevant ses prévisions de croissance et en commençant à diminuer le montant mensuel de ses achats d'actifs (diminution de 20 milliards d'euros depuis avril 2017), est également entrée dans un mouvement de normalisation.

Dans ce contexte, le marché des changes a connu une forte volatilité et en particulier la livre sterling alors que les marchés actions enregistraient des performances positives dans toutes les zones.

Activité commerciale

Marché des entreprises

Au premier semestre 2017, dans un contexte de concurrence commerciale accrue, le développement de l'activité sur le marché des entreprises de la Banque Palatine s'est poursuivi et consolidé.

- Concernant la conquête de clients entreprises, 216 nouvelles entrées en relation ont été concrétisées sur ce premier semestre, dont 136 sont des entreprises de plus de 15 millions d'euros de chiffres d'affaires, contre 122 sur le premier semestre 2016.

Des synergies actives avec le marché de la clientèle privée ont permis l'ouverture de 279 comptes de dirigeants d'entreprises, en croissance de 14,3 %.

- La Banque Palatine a poursuivi son soutien actif au financement de l'économie avec une production de crédits à moyen et long terme aux entreprises de 761 M€, en croissance de 21,5 % par rapport au 30 juin 2016, entraînant une progression de 4,2 % des encours qui atteignent 4 486 millions d'euros.

La Banque monte également en puissance dans les opérations de financement avec un rôle d'arrangeur ou de co-arrangeur : 14 opérations ont été signées sur la période avec des commissions supérieures à 100 000 euros pour un total de 3,2 millions d'euros.

Le crédit-bail mobilier a continué sa progression très dynamique avec 56 millions d'euros de production, en croissance de 60 %.

- Dans un contexte de taux d'intérêts négatifs, la politique de diminution et de réorientation de l'épargne bilancielle collectée auprès de notre clientèle vers des supports échéancés comme les certificats de dépôts négociables, s'est poursuivie. Ainsi, l'encours moyen des ressources bilanciels, à 10 168 millions d'euros, a reculé de 3 % par rapport au 30 juin 2016.

Marché de la clientèle privée

Le marché de la clientèle privée a poursuivi son développement dans le respect des ambitions de la 4^{ème} et dernière année du plan stratégique Impulsions, confirmant ainsi son dynamisme et son potentiel.

- La conquête de nouveaux clients, déposant plus de 50 000 d'euros à l'entrée en relation, a progressé de 20,5 %, soit 646 ouvertures de comptes contre 536 au premier semestre 2016, ce qui traduit la forte accélération du développement de ce marché.

- Sur la clientèle des chefs d'entreprise, la conquête progresse de 42 % avec 256 nouvelles entrées en relation en 2017, contre 180 en 2016. Ces chiffres démontrent la montée en puissance de la synergie avec le marché des entreprises.
- Dans un contexte de rendement faible, l'épargne liquide est en collecte positive à fin juin et en progression par rapport au premier semestre 2016 (+ 9,4 millions d'euros contre + 4 millions d'euros). En revanche, celle de l'épargne logement est négative (- 7 millions d'euros contre - 3,1 millions d'euros en 2016).

L'épargne de placement est en décollecte nette (- 31,8 millions d'euros contre - 15 millions d'euros en 2016). C'est notamment l'assurance-vie qui entraîne cette baisse (- 34,5 millions d'euros contre + 17,8 millions d'euros). En revanche, la collecte nette en OPC et titres est en forte progression (+ 12,9 millions d'euros en 2017 contre - 19,2 millions d'euros en 2016), portée par des marchés plus favorables et par l'amélioration continue de l'accompagnement de nos clients depuis 3 ans en matière de conseil en investissement.

En incluant la collecte sur les comptes à vue (+ 64,5 millions d'euros contre + 27,4 millions d'euros en juin 2016), la collecte nette globale s'établit à + 32,7 millions d'euros contre + 12,4 millions d'euros en juin 2016.

En ce qui concernent les encours, ils progressent de 213,5 millions d'euros, en hausse de 4,8 % par rapport au 31 décembre 2016, dont une progression des encours assurance-vie de 82,7 millions d'euros, une hausse des encours titres de 74,3 millions d'euros et une hausse des ressources de 56,4 millions d'euros.

- Dans un marché immobilier soutenu, la production de crédits immobiliers (hors renégociations) a augmenté de 17,9 %. Quant aux encours, ils ont progressé de 1,5 % depuis le 31 décembre 2016.

La gestion d'actifs – Palatine Asset Management

Les encours de Palatine Asset Management s'élèvent au 30 juin 2017 à 4 192 millions d'euros à comparer à 3 821 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La société a collecté dans les classes d'actifs monétaires, obligataires et décollecté dans la classe d'actifs actions, dans laquelle les encours ont néanmoins progressé du fait de la hausse des marchés.

Il faut souligner que le contexte boursier favorable dans la zone euro sur la période a contribué à la hausse des produits de la gestion.

Parallèlement, la très bonne maîtrise des charges a permis de dégager un résultat semestriel satisfaisant. Le résultat net s'élève en effet à 5,9 millions d'euros, à un niveau comparable à celui observé au premier semestre 2016.

Activités et résultats des autres filiales et participations consolidées

Au 30 juin 2017, la filiale Ariès Assurances, société de courtage d'assurances, consolidée par intégration globale, présente un résultat net de 0,107 million d'euros, contre 0,074 million au 30 juin 2016.

Consolidée par mise en équivalence, Conservateur Finance, société de financement et d'entreprise d'investissement, présente au 30 juin 2017 une quote-part de résultat net à 0,399 million d'euros, contre 0,315 million d'euros au 30 juin 2016.

4 – L'analyse des comptes semestriels en comparaison avec le 30 juin 2016

Résultats financiers consolidés

Le PNB du premier semestre 2017 atteint 159,3 millions d'euros, en augmentation de 0,9 %, soit + 1,5 million d'euros.

La marge nette d'intérêts est en retrait de 0,8 million d'euros par rapport au premier semestre 2016, impactée négativement par la baisse des taux de production de crédit, par les renégociations et remboursements anticipés du quatrième trimestre 2016 et du premier semestre 2017 et par le coût de nos couvertures dans le cadre de la gestion de notre bilan. Elle est néanmoins bonifiée par une reprise de provision d'intérêts sur un dossier de place à hauteur de 1,6 million d'euros.

Les commissions nettes s'élèvent à 47,5 millions d'euros contre 47,6 millions d'euros, soit une baisse de 0,4 %. En revanche, la salle des marchés clientèle a réalisé une bonne performance grâce aux opérations sur le change (+ 34,3 % par rapport au premier semestre 2016, soit + 1,9 millions d'euros).

Les charges d'exploitation totalisent 106,8 millions d'euros et sont en hausse de 2,6 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par les dépenses réalisées dans le cadre de projets de modernisation et le surcoût induit par l'externalisation de la production informatique.

Le RBE s'établit à 52,5 millions d'euros, en recul de 1,1 million d'euros (- 2,1%).

Le coût du risque du premier semestre 2017 atteint - 16,5 millions d'euros, en baisse de 10 millions d'euros (- 37,7 %).

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence s'élève à 0,4 million d'euros contre 0,3 million d'euros au premier semestre 2016.

Ainsi, le résultat net avant impôts consolidé est en augmentation, passant de 27,5 millions d'euros au premier semestre 2016 à 36,4 millions d'euros au premier semestre 2017 (+ 32,5 %). Le résultat net consolidé IFRS au 30 juin 2017 s'élève à 22,3 millions d'euros contre 16,5 millions d'euros au 30 juin 2016.

Bilan consolidé

Le bilan consolidé de la Banque atteint 14 795,5 millions d'euros au 30 juin 2017, en baisse de 542,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016.

A l'actif, la variation la plus importante provient de la gestion active du ratio LCR et de la liquidité de la Banque. Ainsi le poste « Prêts et créances sur les établissements de crédit » baisse de 211,6 millions d'euros, celui des « actifs financiers disponibles à la vente » baisse de 192 millions d'euros en raison de l'arrivée à maturité de lignes de titres.

Au passif, les principales variations reflètent la modification de la structure des ressources clientèle avec :

- une baisse de 1 176,1 millions d'euros des dettes envers la clientèle (notamment dépôts à vue consommateurs en LCR),
- une baisse des dettes envers les établissements de crédits de 512,8 millions d'euros,
- un remplacement partiel par des dettes représentées par un titre (essentiellement certificats de dépôts moins coûteux en LCR) avec une hausse de 1 201,9 millions d'euros.

Les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à 796,9 millions d'euros.

5 – Gestion des risques

Risques de taux et de liquidité

Les risques de taux et de liquidité sont gérés dans le cadre de la gestion actif/passif dont les objectifs sont de protéger le bilan et les marges commerciales en assurant la régularité des résultats par une maîtrise et une couverture adaptée de ces risques.

Un comité de gestion de bilan assure trimestriellement cette gestion. La liquidité est suivie quotidiennement et mensuellement au travers d'indicateurs internes et réglementaires soumis à limites qui sont toutes respectées.

Ces risques sont mesurés :

- selon une approche statique, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors-bilan à la date d'analyse,
- selon une approche dynamique intégrant des prévisions d'activités sur l'exercice en cours et les deux suivants.

La Banque Palatine a mis en place les structures et indicateurs permettant de respecter la Loi de Séparation Bancaire Française.

Risques de crédit

La Banque Palatine n'a pas d'engagements sur des pays figurant dans la liste des pays à risque définie par BPCE, sa maison-mère.

Dans un contexte économique en amélioration, le taux de douteux sur engagements bilan et hors-bilan de la banque commerciale ressort en amélioration à 5,9 % au 30 juin 2017 contre 6,6 % au 30 juin 2016.

Le coût du risque, à 16,6 millions d'euros, est inférieur de 9,8 millions d'euros à celui du premier semestre 2016, comprenant une provision pour risque de 2 millions d'euros pour un dossier en cours d'analyse actuellement au regard d'une possible suspicion de fraude.

6 – Perspectives, principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Lors de sa réunion de juin 2017, le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne a marqué une nouvelle inflexion de ses perspectives de taux, en supprimant la référence à « des niveaux plus bas » dans son communiqué, le risque de déflation ayant disparu et les prévisions de croissance se renforçant.

Malgré tout, et au vu des perspectives d'inflation encore éloignées de leur objectif de 2 %, les marchés s'attendent à un prolongement du programme d'achats d'actifs (APP, Asset Purchase Programme) de la BCE au-delà de décembre 2017, mais également à une réduction progressive puis à l'arrêt de celui-ci courant 2018. Cela pourrait, par ailleurs, être acté dès la réunion de la BCE de septembre 2017. Ce n'est qu'après l'arrêt complet de l'APP que la BCE semble vouloir procéder à une première hausse des taux directeurs, potentiellement fin 2018 ou courant 2019.

Aux États-Unis, une quatrième hausse des taux directeurs est attendue en décembre 2017, tandis que l'année 2018 ne devrait en enregistrer que deux, selon les dernières estimations du marché.

Dans ce contexte de normalisation très progressive de la politique monétaire et malgré la résilience des marchés, le principal risque reste celui d'une hausse brutale de taux d'intérêt dans un contexte de nervosité élevée et d'une volatilité importante sur les cours de change.

Par ailleurs, un risque de ralentissement de la croissance subsiste du fait de la diminution de l'ensemble des stimuli monétaires des principales économies mondiales.

CHAPITRE 3 – COMPTES

Comptes semestriels résumés

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels résumés



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Banque Palatine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Banque Palatine S.A.

42, rue d'Anjou - 75008 Paris

Ce rapport contient 43 pages

Référence : MCJ-174-01



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Banque Palatine S.A.

Siège social : 42, rue d'Anjou - 75008 Paris
Capital social : €.538 802 680

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Banque Palatine S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 août 2017

KPMG Audit FS I



Marie-Christine Jolys
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Antoine Priollaud
Associé

30 JUIN 2017

**COMPTES CONSOLIDES RESUMES IFRS
DU GROUPE PALATINE
AU 30 JUIN 2017**

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Caisses, banques centrales		364,8	325,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.1	127,5	178,6
Instruments dérivés de couverture	3.2	4,9	5,4
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	1 510,0	1 702,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.5.1	3 937,9	4 149,5
Prêts et créances sur la clientèle	3.5.2	8 563,4	8 551,8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10,0	15,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	0,0	51,0
Actifs d'impôts différés		13,6	13,6
Comptes de régularisation et actifs divers		213,4	294,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.1	3,3	3,3
Immeubles de placement		0,7	0,3
Immobilisations corporelles		16,7	18,4
Immobilisations incorporelles		26,2	25,1
Ecarts d'acquisition	3.8	3,1	3,1
TOTAL DES ACTIFS		14 795,5	15 337,7

PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.2	112,3	161,9
Instruments dérivés de couverture	3.2	64,9	98,3
Dettes envers les établissements de crédit	3.9.1	2 174,6	2 687,4
Dettes envers la clientèle	3.9.2	7 815,6	8 991,7
Dettes représentées par un titre	3.10	3 452,5	2 250,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4,3	5,0
Passifs d'impôts courants		1,0	1,6
Passifs d'impôts différés		1,2	2,6
Comptes de régularisation et passifs divers		172,3	147,6
Provisions	3.11	49,7	48,1
Dettes subordonnées	3.12	150,2	165,7
Capitaux propres		796,9	777,2
Capitaux propres part du groupe		796,9	777,2
Capital et primes liées		595,5	595,5
Réserves consolidées		178,7	132,3
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		0,5	3,0
Résultat de la période		22,3	46,3
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		14 795,5	15 337,7

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Intérêts et produits assimilés	4.1	146,9	156,8
Intérêts et charges assimilées	4.1	(41,8)	(50,9)
Commissions (produits)	4.2	54,6	54,2
Commissions (charges)	4.2	(7,1)	(6,6)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	8,1	5,5
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	(0,7)	0,1
Produits des autres activités	4.5	0,4	0,4
Charges des autres activités	4.5	(1,1)	(1,7)
Produit net bancaire		159,3	157,8
Charges générales d'exploitation	4.6	(101,2)	(98,9)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(5,6)	(5,3)
Résultat brut d'exploitation		52,5	53,6
Coût du risque	4.7	(16,5)	(26,4)
Résultat d'exploitation		36,0	27,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	0,4	0,3
Résultat avant impôts		36,4	27,5
Impôts sur le résultat	4.8	(14,1)	(11,0)
Résultat net		22,3	16,5
RESULTAT NET PART DU GROUPE		22,3	16,5

III. RESULTAT GLOBAL

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Résultat net	22,3	16,5
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(3,9)	6,3
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	0,0	0,5
Impôts	1,3	(2,4)
Eléments recyclables en résultat	(2,6)	4,4
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	(2,6)	4,4
RESULTAT GLOBAL	19,7	20,9
Part du groupe	19,7	20,9

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et primes liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres consolidés		
	Capital	Primes	Réserves	Titres super subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments financiers	Actifs financiers disponibles à la vente				Instruments dérivés de couverture	Ecart de réévaluation sur passif social
<i>en millions d'euros</i>													
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2016	538,8	56,7	206,4	80,0	(45,5)	(0,1)	(1,9)	(0,4)	(2,1)	55,5	887,4	0,0	887,4
Distribution			(27,7)							-55,5	(83,2)		(83,2)
Rémunération des titres supersubordonnés					(0,6)						(0,6)		(0,6)
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global													
Résultat							4,2	0,3			4,5		4,5
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2016	538,8	56,7	178,7	80,0	(46,1)	(0,1)	2,3	(0,1)	(2,1)	16,5	824,6	0,0	824,6
Distribution			(1,2)								(1,2)		(1,2)
Augmentation de capital											0,0		0,0
Remboursement des titres supersubordonnés				(80,0)							(80,0)		(80,0)
Rémunération des titres supersubordonnés													
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global					1,0						1,0		1,0
Résultat							3,2	(0,3)	0,1		3,0		3,0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	538,8	56,7	177,5	0,0	(45,1)	(0,1)	5,5	(0,4)	(2,0)	29,8	777,2	0,0	777,2
Affectation du résultat de l'exercice 2016			50,6		(4,2)					(46,3)	0,0		0,0
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017	538,8	56,7	228,1	0,0	(49,3)	(0,1)	5,5	(0,4)	(2,0)	0,0	777,2	0,0	777,2
Distribution											0,0		0,0
Rémunération des titres supersubordonnés											0,0		0,0
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							(2,9)	0,4	(0,1)		(2,6)		(2,6)
Résultat							2,6	0,0	(2,1)	22,3	22,3		22,3
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2017	538,8	56,7	228,1	0,0	(49,3)	(0,1)	2,6	0,0	(2,1)	22,3	796,9	0,0	796,9

V. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Résultat avant impôts	36,4	27,5
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5,6	5,3
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	(9,7)	16,7
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,2
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	(0,3)	(0,6)
Autres mouvements	82,3	(4,8)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	77,9	16,9
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(169,5)	(613,0)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 177,8)	(1 004,0)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	1 337,6	700,6
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	54,5	(50,9)
Impôts versés	(15,0)	(20,6)
Augmentation / (Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	29,9	(987,9)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	144,2	(943,5)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	50,8	1,3
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5,3)	(7,0)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	45,6	(5,7)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	0,0	(27,8)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(15,5)	(25,3)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(15,5)	(53,1)
FLUX NETS DE TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A+B+C+D)	174,3	(1 002,3)
Caisse et banques centrales	325,6	607,3
Caisse et banques centrales (actif)	325,6	607,3
Opérations à vue avec les établissements de crédit	1 002,2	1 926,8
Comptes ordinaires débiteurs ⁽²⁾	45,3	53,0
Comptes et prêts à vue	1 306,1	2 272,0
Comptes créditeurs à vue	(349,3)	(398,3)
Trésorerie à l'ouverture	1 327,8	2 534,1
Caisse et banques centrales	364,8	317,0
Caisse et banques centrales (actif)	364,8	317,0
Opérations à vue avec les établissements de crédit	1 137,2	1 214,8
Comptes ordinaires débiteurs ⁽²⁾	21,9	46,3
Comptes et prêts à vue	1 300,0	1 529,1
Comptes créditeurs à vue	(184,7)	(360,6)
Trésorerie à la clôture	1 502,0	1 531,8
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	174,3	(1 002,3)

(1) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires correspondent à la distribution de dividendes.

(2) Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignation.

VI. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS DU GROUPE PALATINE

NOTE 1 – CADRE GENERAL	8
1.1 LE GROUPE BPCE ET LA BANQUE PALATINE	8
1.2 MÉCANISME DE GARANTIE	9
1.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS.....	10
1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	10
NOTE 2 – NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITE	11
2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE	11
2.2 RÉFÉRENTIEL	11
2.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS.....	16
2.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE	20
NOTE 3 – NOTES RELATIVES AU BILAN	21
3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT.....	21
3.1.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	21
3.1.2 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	21
3.1.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION	21
3.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE.....	22
3.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	22
3.4 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	23
3.4.1 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	23
3.4.2 ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS CLASSÉS EN NIVEAU 3 DE LA HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR.....	23
3.4.3 ANALYSE DES TRANSFERTS ENTRE NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR	23
3.4.4 SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3 AUX VARIATIONS DE PRINCIPALES HYPOTHÈSES	24
3.5 PRÊTS ET CRÉANCES	24
3.5.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	24
3.5.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE.....	24
3.6 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	25
3.7 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	25
3.8 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	26
3.9 ECARTS D'ACQUISITION.....	26
3.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	27
3.10.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	27
3.10.2 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	27
3.11 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	27
3.12 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	28
3.13 PROVISIONS	28
3.14 DETTES SUBORDONNÉES	29
3.15 ACTIONS ORDINAIRES	29
3.16 COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS	29
3.16.1 ACTIFS FINANCIERS.....	30
3.16.2 PASSIFS FINANCIERS	30
NOTE 4 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	31
4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	31
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	32
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	32
4.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	33
4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION.....	33
4.7 COÛT DU RISQUE.....	33

_Toc489017504

4.8	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	34
4.8.1	COMPOSANTE DU POSTE « IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT »	34
4.8.2	RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	35
	NOTE 5 – PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIEES	36
5.1	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE.....	36
5.2	QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE.....	36
	NOTE 6 – INFORMATIONS SECTORIELLES	37
	NOTE 7 – ENGAGEMENTS	38
7.1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	38
7.2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	38
	NOTE 8 – ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE.....	39
	NOTE 9 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	40

Note 1 – Cadre général

1.1 Le Groupe BPCE et la Banque Palatine

Le Groupe BPCE comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du Groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 100 % par les SLE. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Epargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, société cotée détenue à 71,0350 %, qui réunit la Banque de Grande Clientèle, l'Epargne et les Services Financiers Spécialisés ;
- la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

Banque Palatine

La Banque Palatine est une société anonyme à Conseil d'administration, filiale détenue à 100 % par l'organe central BPCE. Son siège social est situé au 42 rue d'Anjou - 75008 Paris (France).

Les activités de ses principales filiales et participations se répartissent autour de deux pôles :

- les activités de services financiers et de gestion d'actifs ;
- les activités d'assurance.

1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants, ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Epargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds réseau Banque Populaire** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds réseau Caisse d'Epargne** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 181.3 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Epargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du Groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Evénements significatifs

Sous l'égide du groupe BPCE, le Groupe Banque Palatine conduit ses travaux de mise en œuvre des changements apportés par la norme IFRS 9, dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours du premier semestre 2017.

Le second semestre sera principalement consacré aux recettes, à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 30 juin 2017 et jusqu'au 31 juillet 2017, date d'examen des comptes par le Conseil d'administration, aucun événement susceptible d'avoir une incidence notable sur la situation financière consolidée ou sur le résultat consolidé du Groupe Palatine.

Note 2 – Normes comptables applicables et comparabilité

2.1 Cadre réglementaire

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Palatine a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ¹.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à la norme IAS 34, « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

2.2 Référentiel

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers au 31 décembre 2016 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe Palatine.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Nouvelle norme IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et sera applicable de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, appliquées par anticipation dans les comptes du Groupe BPCE à partir du 1^{er} janvier 2016.

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

NOUVEAUX TRAITEMENTS

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers.

Classement et Évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

¹ Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Dépréciations

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories dépendant de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Étape 1 (stage 1)

- une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 2 (stage 2)

- en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie ;
- la dépréciation pour risque de crédit sera alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 3 (stage 3)

- la dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté, le cas échéant, pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit ;
- les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 introduit un modèle de comptabilité de couverture modifié théoriquement plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 9, le Groupe BPCE conduit ses travaux de mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Entamés dès le premier semestre 2015, les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 et au cours du premier semestre 2017. Le second semestre sera principalement consacré aux recettes, à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

Classement et Évaluation

Il ressort des travaux menés à ce stade sur le volet « Classement et Évaluation » que l'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même, l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat), continueront à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les reclassements identifiés, compte tenu des travaux menés à ce stade sont les suivants:

- pour les portefeuilles de crédits de la banque commerciale, les impacts devraient rester limités et concerner principalement certains instruments qui étaient évalués au coût amorti et classés en prêts et créances selon IAS 39 et qui seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat parce que leurs flux de trésorerie contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- pour les autres portefeuilles de financement :
 - les opérations de pension classées en actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat selon IAS 39 au titre d'une gestion globale à la juste valeur et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
 - les opérations de pension classées en prêts et créances et évaluées au coût amorti selon IAS 39 et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
 - les financements et créances de location resteront, dans leur très grande majorité, classés et valorisés au coût amorti. Néanmoins, le Groupe BPCE détient en portefeuille quelques prêts à taux fixe avec clauses de remboursement symétriques, sujet de Place dont a été saisi en décembre le Board de l'IASB qui a publié fin avril 2017 un projet d'amendement à IFRS 9 et devrait statuer définitivement courant 2017 sur la possibilité de comptabiliser ces instruments au coût amorti ;

- pour les portefeuilles de titres :
 - selon IAS 39, les titres de la réserve de liquidité étaient soit évalués au coût amorti parce qu'ils étaient classés parmi les prêts et créances ou parmi les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit évalués à la juste valeur parce qu'ils étaient classés parmi les actifs disponibles à la vente en fonction de leurs caractéristiques, de la manière dont ils étaient gérés et selon qu'ils étaient couverts ou non contre le risque de taux. La répartition de ces titres de dettes pourrait être différente sous IFRS 9 avec un choix entre un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres selon qu'ils seront gérés dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie ou dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente,
 - les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dette sous IFRS 9 et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal,
 - les titres de participation classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les entreprises du Groupe BPCE en auront fait individuellement le choix irrévocable, les variations futures de la juste valeur des titres pourront toutefois être présentées dans les capitaux propres,
 - les parts de titrisation évaluées au coût amorti et classées parmi les prêts et créances selon IAS 39, (i) seront évaluées à la juste valeur par le biais du résultat selon IFRS 9 si leurs flux contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal, (ii) seront évaluées à la juste valeur par capitaux propres si elles sont gérées dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente et (iii) seraient maintenues au coût amorti dans les autres cas.

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur auront un impact net sur les capitaux propres consolidés du Groupe BPCE en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs. Néanmoins ces reclassements étant peu nombreux, il n'est pas attendu d'impact significatif, en montant, dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe BPCE au 1er janvier 2018.

Le traitement des passifs étant similaire à celui actuel selon IAS 39, le passif est peu impacté.

Dépréciations

Le groupe va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif ad hoc de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre une mesure de la perte attendue des créances à maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues. Les mesures pourront donc, dans certains cas, être significativement différentes des mesures utilisées dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres, compte tenu du caractère prudent de ces dernières.

Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du Groupe BPCE, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprennent des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou l'inscription de la contrepartie en Watch List (intégrant le statut forbearance).

Les simulations d'impacts chiffrés comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

Comptabilité de couverture

Le Groupe BPCE a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations. Compte-tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture à partir du 1er janvier 2018.

En revanche, les informations en annexes respecteront les dispositions de la norme IFRS 7 amendée par IFRS 9.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, le groupe ne prévoit pas de communiquer une information comparative pour ses états financiers.

Nouvelle norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union européenne et publiée au JOUE le 29 octobre 2016. Elle sera applicable au 1er janvier 2018 de façon rétrospective.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme sont engagés par le groupe depuis le second semestre 2016 et seront finalisés au cours de l'exercice 2017.

Nouvelle norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Locations » remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle sera applicable au 1er janvier 2019 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront comptabilisés séparément au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses d'impact de l'application de cette nouvelle norme suite à sa publication, début 2016. Ces travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2017. L'estimation du montant des droits d'utilisation à comptabiliser au bilan est en cours d'évaluation. Un impact significatif sur les postes d'immobilisations et sur les postes de passifs financiers au bilan est toutefois attendu.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige, dans certains domaines, la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations, utilisant les informations disponibles à la date de clôture, font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2017, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (cf. note ci-après « Détermination de la juste valeur ») ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- les impôts différés ;

Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Parmi ces hypothèses, figurent notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou CVA - *Credit Valuation Adjustment*) et du risque de non-exécution (DVA - *Debit Valuation Adjustment*). Le Groupe a fait évoluer ses paramètres de valorisation de la CVA et de la DVA au cours de l'exercice 2014. L'évaluation de ces ajustements de valorisation se fonde dorénavant sur des paramètres de marché.

Par ailleurs, les valorisations des dérivés traités avec une contrepartie membre du mécanisme de solidarité du Groupe BPCE (cf. note 1.2 - Mécanisme de solidarité) ne font pas l'objet de calcul de CVA ni de DVA dans les comptes du Groupe.

Juste valeur en date de comptabilisation initiale

Pour la majorité des transactions conclues par le Groupe, le prix de négociation des opérations (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) donne la meilleure évaluation de la juste valeur de l'opération en date de comptabilisation initiale.

Hierarchie de la juste valeur

- **Juste valeur de niveau 1 et notion de marché actif**

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- une baisse significative du volume des transactions ;
- une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;
- une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- des écarts très importants entre le prix vendeur (bid) et le prix acheteur (ask) (fourchette très large).

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etat ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou Eurostoxx).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

- **Juste valeur de niveau 2**

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation directement ou indirectement observables sur les marchés (« Juste valeur de niveau 2 »).

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple :
 - les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels,
 - les volatilités implicites,
 - les « spreads » de crédit ;
- les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

o **Instruments dérivés de niveau 2**

Seront en particulier classés dans cette catégorie :

- les swaps de taux standards ou CMS ;
- les accords de taux futurs (FRA) ;
- les swaptions standards ;
- les caps et floors standards ;
- les achats et ventes à terme de devises liquides ;
- les swaps et options de change sur devises liquides ;
- les dérivés de crédit liquides sur un émetteur particulier (single name) ou sur indices Itraax, Iboxx...

o **Instruments non dérivés de niveau 2**

Certains instruments financiers complexes et / ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option (uniquement à compléter si concerné, et dans ce cas, donner des éléments sur la valorisation de la composante risque émetteur, et préciser, en cas de modification du mode de calcul de la composante risque émetteur, les raisons de cette modification et ses impacts).

- **Juste valeur de niveau 3**

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes (« juste valeur de niveau 3 ») utilisant des données non observables. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- les actions non cotées, ayant généralement la nature de « participations » ;
- certains OPCVM, lorsque la valeur liquidative est une valeur indicative (en cas d'illiquidité, en cas de liquidation...) et qu'il n'existe pas de prix pour étayer cette valeur ;
- les FCPR : la valeur liquidative est fréquemment une valeur indicative puisqu'il n'est souvent pas possible de sortir ;
- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, des produits hybrides de taux, des swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

Transferts entre niveaux de juste valeur

Les informations sur les transferts entre niveaux de juste valeur sont indiquées en note 3.4.3 « Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur ».

Cas particuliers : juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, des hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur

Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des prêts et emprunts à taux variable ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementés) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille de crédits à la clientèle

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. Sauf cas particulier, seule la composante taux d'intérêt est réévaluée, la marge de crédit étant figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des crédits interbancaires

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir.

La composante taux d'intérêt est ainsi réévaluée, ainsi que la composante risque de crédit lorsque cette dernière est une donnée observable utilisée par les gestionnaires de cette clientèle ou les opérateurs de marché. À défaut, comme pour les crédits à la clientèle, la composante risque de crédit est figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture. *Le spread de crédit propre n'est pas pris en compte.*

Instruments reclassés en « Prêts et créances » ayant la nature juridique de « titres »

L'illiquidité de ces instruments, nécessaire au classement en prêts et créances, avait été appréciée en date de reclassement.

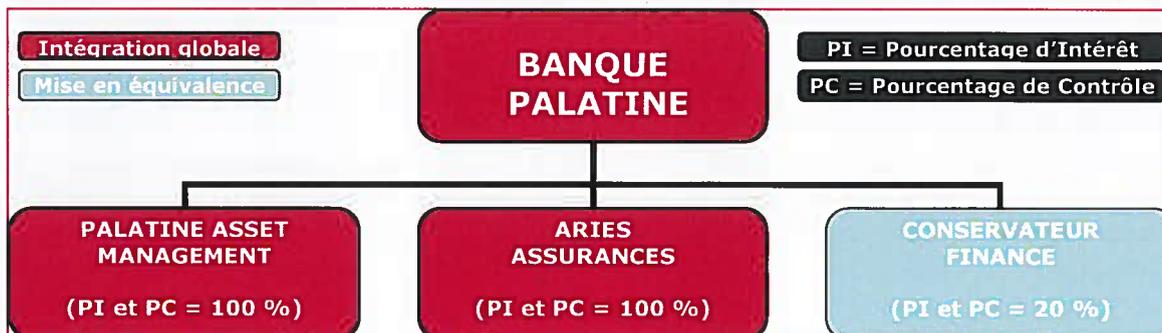
Postérieurement au reclassement, il peut arriver que certains instruments redeviennent liquides et soient évalués en juste valeur de niveau 1.

Dans les autres cas, leur juste valeur est évaluée à l'aide de modèles identiques à ceux présentés précédemment pour les instruments évalués à la juste valeur au bilan.

2.4 Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Palatine est la Banque Palatine. Le Groupe comprend :



Présentation des états financiers consolidés semestriels

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2017. Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 juillet 2017.

Note 3 – Notes relatives au bilan

3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

3.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers du portefeuille de transaction sont composés d'instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe.

en millions d'euros	30/06/2017		Total	31/12/2016
	Transaction	Sur option		Transaction
Dérivés de transaction	127,5		127,5	178,6
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	127,5	0,0	127,5	178,6

Le poste «Dérivés de transaction» inclut les dérivés dont la juste valeur est positive. Il s'agit principalement de dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture restrictifs requis par la norme IAS 39.

Le montant de ce poste est également diminué de celui des ajustements de valeur de l'ensemble du portefeuille de dérivés (de transaction et de couverture) au titre de la CVA (Credit Valuation Adjustment), soit 1,1 million au 30/06/2017.

3.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au passif, le portefeuille de transaction est composé d'instruments financiers dérivés.

en millions d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Dérivés de transaction	112,3	161,9
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	112,3	161,9

Le poste «Dérivés de transaction» inclut les dérivés dont la juste valeur est négative. Il s'agit principalement de dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture restrictifs requis par la norme IAS 39.

Le montant de ce poste est également diminué de celui des ajustements de valeur de l'ensemble du portefeuille de dérivés (de transaction et de couverture) au titre de la DVA (Debit Valuation Adjustment), soit 0,1 million au 30/06/2017.

3.1.3 Instruments dérivés de transaction

en millions d'euros	30/06/2017			31/12/2016		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	4 273,5	46,7	40,0	3 945,0	54,3	48,4
Instruments de change	2 348,7	50,7	44,4	2 854,3	100,5	91,7
Opérations fermes	6 622,2	97,4	84,4	6 799,3	154,8	140,1
Instruments de taux	2 428,0	4,3	2,1	3 756,9	6,6	4,6
Instruments de change	1 953,9	25,8	25,8	1 314,4	17,2	17,2
Opérations conditionnelles	4 381,9	30,1	27,9	5 071,3	23,8	21,8
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE TRANSACTION	11 004,1	127,5	112,3	11 870,6	178,6	161,9

3.2 Instruments dérivés de couverture

en millions d'euros	30/06/2017			31/12/2016		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	1 792,6	4,9	64,9	2 752,4	5,4	98,3
Opérations fermes	1 792,6	4,9	64,9	2 752,4	5,4	98,3
Couverture de juste valeur	1 792,6	4,9	64,9	2 752,4	5,4	98,3
Instruments de taux						
Opérations fermes						
Couverture de flux de trésorerie						
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 792,6	4,9	64,9	2 752,4	5,4	98,3

3.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (« Actifs financiers à la juste valeur », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances »).

en millions d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	1 190,0	1 258,7
Obligations et autres titres à revenu fixe	298,1	415,2
Titres à revenu fixe	1 488,1	1 673,9
Actions et autres titres à revenu variable	21,9	28,6
Prêts à la clientèle	0,0	0,1
Prêts	0,0	0,1
TOTAL BRUT DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	1 510,0	1 702,6
Dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts	0,0	0,0
TOTAL NET DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	1 510,0	1 702,6
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	5,9	9,9

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le Groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 36 mois constitue des indices de perte de valeur.

Au 30 juin 2017, les gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global concernent plus particulièrement des effets publics, des obligations et autres titres à revenu fixe.

3.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

3.4.1 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2017				31/12/2016			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
<i>en millions d'euros</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments dérivés	0,0	127,5	0,0	127,5	0,0	178,6	0,0	178,6
Dérivés de taux	0,0	51,0	0,0	51,0	0,0	60,8	0,0	60,8
Dérivés de change	0,0	76,5	0,0	76,5	0,0	117,7	0,0	117,7
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	127,5	0,0	127,5	0,0	178,6	0,0	178,6
Dérivés de taux	0,0	4,9	0,0	4,9	0,0	5,4	0,0	5,4
Instruments dérivés de couverture	0,0	4,9	0,0	4,9	0,0	5,4	0,0	5,4
Titres de participation	0,0	0,0	4,7	4,7	0,0	0,0	4,3	4,3
Autres titres	1 489,8	14,4	1,1	1 505,3	1 676,5	20,7	1,0	1 698,2
Titres à revenu fixe	1 488,1	0,0	0,0	1 488,1	1 674,0	0,0	0,0	1 674,0
Titres à revenu variable	1,7	14,4	1,0	17,1	2,6	20,7	1,0	24,2
Autres actifs financiers	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Actifs financiers disponibles à la vente	1 489,8	14,4	5,8	1 510,0	1 676,5	20,7	5,4	1 702,6
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments dérivés	0,0	112,3	0,0	112,3	0,0	161,9	0,0	161,9
Dérivés de taux	0,0	42,1	0,0	42,1	0,0	53,0	0,0	53,0
Dérivés de change	0,0	70,2	0,0	70,2	0,0	108,9	0,0	108,9
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	112,3	0,0	112,3	0,0	161,9	0,0	161,9
Dérivés de taux	0,0	64,9	0,0	64,9	0,0	98,3	0,0	98,3
Instruments dérivés de couverture	0,0	64,9	0,0	64,9	0,0	98,3	0,0	98,3

3.4.2 Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

	Evénements de gestion de la période			
	31/12/2016		30/06/2017	
	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements		
<i>en millions d'euros</i>				
ACTIFS FINANCIERS				
Titres de participation	4,3	0,4		4,8
Autres titres	1,0			1,0
Titres à revenu variable	1,0			1,0
Autres actifs financiers	0,1		0,0	0,0
Actifs financiers disponibles à la vente	5,4	0,4	(0,0)	5,8

Au 30 juin 2017, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables correspondent principalement aux titres de participation non consolidés.

3.4.3 Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

Aucun transfert entre niveaux de hiérarchie de juste valeur n'est intervenu au cours du premier semestre 2017.

3.4.4 Sensibilité de la juste valeur de niveau 3 aux variations de principales hypothèses

A l'exception des titres de participation non consolidés et des certificats d'associés, le Groupe Palatine n'a pas d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur de niveau 3.

3.5 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie.

3.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Prêt et créances sur les établissements de crédit	3 937,9	4 149,5
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 937,9	4 149,5

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 3.937,9 millions d'euros au 30 juin 2017 (4.149,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Décomposition des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	21,9	45,3
Comptes et prêts	3 909,5	4 097,7
Titres assimilés à des prêts et créances	4,0	4,0
Prêts subordonnés et prêts participatifs	2,5	2,5
TOTAL DES PRETS ET CREANCES BRUTS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 937,9	4 149,5

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations, compris dans la ligne « Comptes et prêts », s'élèvent à 254,2 millions d'euros au 30 juin 2017 (253,1 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	8 849,9	8 849,8
Dépréciations individuelles	(272,7)	(285,0)
Dépréciations sur base de portefeuilles	(13,8)	(13,0)
TOTAL DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	8 563,4	8 551,8

Décomposition des prêts et créances bruts sur la clientèle

en millions d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	554,8	489,0
Créances commerciales	158,6	188,7
Crédits de trésorerie	1 260,9	1 303,2
Crédits à l'équipement	1 830,7	1 782,1
Crédits au logement	1 900,8	1 875,8
Crédits à l'exportation	68,9	72,6
Autres crédits	2 058,7	2 150,7
Prêts subordonnés	3,5	3,4
Autres concours à la clientèle	7 282,1	7 376,5
Titres assimilés à des prêts et créances	431,8	416,8
Titres assimilés à des prêts et créances douteux	6,5	6,5
Prêts et créances dépréciés	574,7	561,0
TOTAL DES PRETS ET CREANCES BRUTS SUR LA CLIENTELE	8 849,9	8 849,8

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 8.563,4 millions d'euros au 30 juin 2017 (8.551,8 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le Groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

en millions d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	10,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	40,8
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE	0,0	51,0

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La totalité des titres sont arrivés à échéance au second trimestre 2017.

3.7 Reclassements d'actifs financiers

En application des amendements des normes IAS 39, IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers », le Groupe a procédé au reclassement de certains actifs financiers au cours de l'exercice 2009. Aucun reclassement n'a été effectué au cours des exercices 2010 à 2017.

Portefeuille d'actifs financiers reclassés

en millions d'euros	Valeur nette comptable à la date du reclassement	Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	Valeur nette comptable au 30 juin 2017	Valeur Nette Variation de l'exercice 2017	Juste valeur au 31 décembre 2016	Juste valeur au 30 juin 2017	Juste Valeur Variation de l'exercice 2017
Actifs reclassés en 2009							
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	22,8	4,7	4,7	0,0	4,7	4,7	0,0
Total des titres reclassés en 2009	22,8	4,7	4,7	0,0	4,7	4,7	0,0
Actifs reclassés de 2010 au 30/06/17							
Total des titres reclassés de 2010 au 30/06/2017	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS RECLASSES	22,8	4,7	4,7	0,0	4,7	4,7	0,0

Résultats afférents aux actifs financiers reclassés et résultats qui auraient été comptabilisés

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur les actifs financiers transférés ne sont pas significatifs au 30 juin 2017.

Le résultat du 1^{er} semestre 2017 relatif aux actifs financiers reclassés est non significatif.

La variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés est non significative.

3.8 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	31,8	28,7
Charges constatées d'avance	4,9	4,1
Produits à recevoir	15,8	18,0
Autres comptes de régularisation	28,0	45,8
Comptes de régularisation - actif	80,5	96,6
Dépôts de garantie versés	5,0	3,4
Débiteurs divers	127,8	194,2
Actifs divers	132,9	197,6
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	213,4	294,2

La ligne « Comptes d'encaissement » enregistre principalement pour la Banque Palatine les remises de chèque transmises à l'encaissement (via la Chambre de compensation), ainsi que les créances Dailly escomptées en attente de règlement.

Au 30 juin 2017, la ligne « Débiteurs divers » comprend principalement des appels de marges sur instruments financiers pour 116,0 millions d'euros contre 184,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 (183,5 millions d'euros d'appel de marge sur dérivés de gré à gré et 0,7 millions d'euros d'appel de marge via la chambre de compensation, dans le cadre du règlement EMIR).

3.9 Ecarts d'acquisition

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Valeur nette à l'ouverture	3,1	3,1
Pertes de valeur	0,0	0,0
Valeur nette à la clôture	3,1	3,1

<i>en millions d'euros</i>	Valeur nette comptable	
	30/06/2017	31/12/2016
Ariès Assurances	3,1	3,1
TOTAL DES ECARTS D'ACQUISITION	3,1	3,1

Il n'a pas été procédé à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition d'ARIES au 30 juin 2017, compte tenu de la hausse du résultat de 45% entre le 30 juin 2017 (0,11 millions d'euros) et le 30 juin 2016 (0,07 millions d'euros).

3.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

3.10.1 Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes à vue	207,1	364,4
Dettes rattachées	0,0	0,1
Dettes à vue envers les établissements de crédit	207,1	364,5
Emprunts et comptes à terme	1 920,6	2 318,6
Opérations de pension	45,7	0,0
Dettes rattachées	1,2	4,3
Dettes à terme envers les établissements de crédit	1 967,5	2 322,9
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 174,6	2 687,4

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 2.174,6 millions d'euros au 30 juin 2017 (2.687,4 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.10.2 Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	6 281,1	6 930,1
Livret A	173,4	175,4
Plans et comptes épargne-logement	249,7	263,8
Autres comptes d'épargne à régime spécial	586,7	556,2
Comptes d'épargne à régime spécial	1 014,7	995,4
Comptes et emprunts à vue	9,0	3,3
Comptes et emprunts à terme	510,8	1 061,5
Dettes rattachées	0,0	1,4
Autres comptes de la clientèle	519,8	1 066,2
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	7 815,6	8 991,7

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des dettes envers la clientèle s'élève à 7.815,6 millions d'euros au 30 juin 2017 (8.991,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.11 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 452,0	2 249,8
Dettes rattachées	0,5	0,8
TOTAL DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3 452,5	2 250,6

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des dettes représentées par un titre s'élève à 3.452,5 millions d'euros au 30 juin 2017 (2.250,6 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.12 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	96,6	40,1
Produits constatés d'avance	2,9	2,6
Charges à payer	37,7	36,8
Autres comptes de régularisation créditeurs	16,4	38,7
Comptes de régularisation - passif	153,6	118,2
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	0,2	0,6
Dépôts de garantie reçus	0,3	0,3
Créditeurs divers	18,1	28,5
Passifs divers	18,6	29,4
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	172,2	147,6

La ligne « Comptes d'encaissement » enregistre principalement les virements émis (via la Chambre de compensation).

Au 30 juin 2017, la ligne « Créditeurs divers » comprend principalement :

- des dettes fiscales et sociales pour 4,4 millions d'euros (contre 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- la participation et intéressement dus aux salariés pour 3,9 millions d'euros (contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- des appels de marge sur instruments financiers pour 4 millions d'euros (contre 12,3 millions d'euros en 2016).

3.13 Provisions

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2016	Augmentation	Reprise	Autres mouvements	30/06/2017
Provisions pour engagements sociaux	22,9	1,5	0,0	0,2	24,6
Provisions pour activité d'épargne-logement	3,3	0,0	0,0	0,0	3,3
Provisions pour engagements hors bilan	15,6	3,4	(2,7)	(0,1)	16,2
Provisions pour litiges	3,1	0,7	(0,6)	0,0	2,6
Autres	3,2	0,3	(0,5)	0,0	3,0
Autres provisions	25,2	4,4	(3,8)	(0,1)	25,1
TOTAL DES PROVISIONS	48,1	5,9	(3,8)	0,1	49,7

Une provision pour risques sur opérations de banque d'un montant de 2 millions d'euros a été constituée au 30/06/2017.

3.14 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées à durée déterminée	150,0	165,0
Dettes rattachées	0,2	0,7
TOTAL DES DETTES SUBORDONNEES	150,2	165,7

L'évaluation au coût amorti (valeur comptable) des dettes subordonnées s'élève à 150,2 millions d'euros au 30 juin 2017 (165,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.15 Actions ordinaires

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017			31/12/2016		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
Actions ordinaires BanquePalatine						
Valeur à l'ouverture	26 940 134	20	538,8	26 940 134	20	538,8
Valeur à la clôture	26 940 134	20	538,8	26 940 134	20	538,8

3.16 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe Palatine n'opère pas de compensation d'actifs et de passifs financiers au bilan en application des règles de compensation d'IAS 32.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des dérivés ou d'encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles les critères du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- pour les opérations de pension :
 - les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres) ;
 - les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;
- pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (*cash collateral*) » et « Appels de marge versés (*cash collateral*) ».

Les instruments financiers sous accords de compensation non compensés au bilan sont principalement constitués d'instruments dérivés traités de gré à gré.

3.16.1 Actifs financiers

	30/06/2017			31/12/2016			
	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collatéral)	Exposition nette
<i>en millions d'euros</i>							
Dérivés	27,2	26,0	0,6	34,4	29,5	1,8	3,1
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUS ACCORDS DE COMPENSATION NON COMPENSES AU BILAN	27,2	26,0	0,6	34,4	29,5	1,8	3,1

3.16.2 Passifs financiers

	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collatéral)	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collatéral)	Exposition nette
<i>en millions d'euros</i>								
Dérivés	97,6	26,0	66,7	4,8	145,2	29,5	112,0	4,3
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUS ACCORDS DE COMPENSATION NON COMPENSES AU BILAN	97,6	26,0	66,7	4,8	145,2	29,5	112,0	4,3

Note 4 – Notes relatives au compte de résultat

4.1 Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	105,4	(10,7)	94,7	108,8	(13,1)	95,7
- Opérations avec la clientèle (hors régime spécial)	105,5	(5,4)	100,1	108,5	(7,4)	101,1
- Prêts et comptes à terme à régime spécial	0,0	(5,3)	(5,3)	0,2	(5,8)	(5,6)
Prêts et créances avec les établissements de crédit	18,6	(5,6)	13,0	20,7	(7,9)	12,8
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(1,2)	(1,2)		(3,3)	(3,3)
Instruments dérivés de couverture	5,0	(24,3)	(19,3)	5,6	(26,6)	(21,0)
Actifs financiers disponibles à la vente	15,5		15,5	18,3		18,3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,3		0,3	0,4		0,4
Actifs financiers dépréciés	2,1		2,1	3,0		3,0
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	146,9	(41,8)	105,1	156,8	(50,9)	105,9

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 1,3 million d'euros (1,3 millions d'euros au 1er semestre 2016) au titre de la rémunération des fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les charges ou produits d'intérêts sur les comptes d'épargne à régime spécial comprennent 0,03 million d'euros au titre de la reprise nette à la provision épargne logement (contre une dotation nette de 0,2 million d'euros au 1er semestre 2016).

4.2 Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	0,0	(0,1)	(0,1)	0,0	(0,1)	(0,1)
Opérations avec la clientèle	17,7	0,0	17,7	16,9	0,0	16,9
Prestation de services financiers	2,4	(3,8)	(1,4)	2,2	(3,2)	(1,0)
Vente de produits d'assurance vie	5,8		5,8	6,4		6,4
Moyens de paiement	5,6	(3,1)	2,5	5,4	(3,2)	2,2
Opérations sur titres	0,9	(0,1)	0,8	1,0	0,0	1,0
Activités de fiducie	19,5	0,0	19,5	19,4	0,0	19,4
Opérations de change et d'arbitrage	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Autres commissions	2,6	0,0	2,6	2,8	(0,1)	2,7
TOTAL DES COMMISSIONS	54,6	(7,1)	47,5	54,2	(6,6)	47,6

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Résultats sur instruments financiers de transaction	10,6	10,4
Résultats sur opérations de couverture	0,0	0,0
- Inefficacité de la couverture de juste valeur	0,0	0,0
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	21,5	5,1
Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	(21,5)	(5,1)
Résultats sur opérations de change	(2,5)	(4,9)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	8,1	5,5

Le poste « Résultats sur instruments financiers de transaction » comprend les variations d'ajustements de valeur de l'ensemble du portefeuille de dérivés (de transaction et de couverture) au titre de la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) et de la DVA (*Debit Valuation Adjustment*).

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Résultats de cession	(0,7)	0,1
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	(0,7)	0,1

4.5 Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Charges refacturées et produits rétrocedés	0,1	(0,8)	(0,7)	0,1	(0,7)	(0,6)
Autres produits et charges divers d'exploitation	0,3	(0,8)	(0,5)	0,3	(1,5)	(1,2)
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	0,4	(1,1)	(0,7)	0,4	(1,7)	(1,3)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	0,4	(1,1)	(0,7)	0,4	(1,7)	(1,3)

4.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Charges de personnel	(62,8)	(63,4)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(9,1)	(9,0)
Services extérieurs	(29,3)	(26,5)
Autres frais administratifs	(38,4)	(35,5)
TOTAL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(101,2)	(98,9)

Les impôts et taxes incluent notamment la taxe de risque systémique des banques (TSB) pour un montant annuel de 1,6 millions d'euros (contre 1,9 millions d'euros en 2016). Les contributions réglementaires comprennent principalement la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant annuel de 3,5 millions d'euros (contre 3 millions d'euros au premier semestre 2016).

4.7 Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

Coût du risque de la période

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(15,9)	(27,1)
Récupérations sur créances amorties	0,6	0,9
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(1,2)	(0,2)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(16,5)	(26,4)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Opérations interbancaires	0,0	0,1
Opérations avec la clientèle	(16,5)	(26,5)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(16,5)	(26,4)

Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/2017
Opérations avec la clientèle	298,0	26,7	(37,9)	(0,3)	286,5
Autres actifs financiers	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4
Dépréciations déduites de l'actif	298,4	26,7	(37,9)	(0,3)	286,9
Provisions sur engagements hors bilan	15,6	3,4	(2,7)	(0,1)	16,2
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT	314,0	30,1	(40,6)	(0,4)	303,1

4.8 Impôts sur le résultat

4.8.1 Composante du poste « Impôts sur le résultat »

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Impôts courants	(14,2)	(11,0)
Impôts différés	0,1	0,0
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(14,1)	(11,0)

4.8.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	1er semestre 2017		1er semestre 2016	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Résultat net part du groupe	22,3		16,5	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	(0,4)		(0,3)	
Impôts	14,1		11,0	
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS ET VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (A)	36,0		27,2	
Taux d'imposition de droit commun français (B)		34,43%		34,43%
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)	(12,4)		(9,4)	
Effet de la variation des impôts différés non constatés	0,0	0,0%		0,0%
Effet des différences permanentes	(1,8)	5,00%	(1,8)	6,62%
Impôts à taux réduit et activités exonérées	0,0	(0,07%)	0,0	0,00%
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger		0,00%	0,0	0,00%
Majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés	0,1	(0,14%)	0,0	0,00%
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	0,0	0,00%	0,0	0,00%
Autres éléments	0,0	0,00%	0,2	(0,74%)
Charge (produit) d'impôts comptabilisée	(14,1)		(11,0)	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT TAXABLE)		39,17%		40,44%

Note 5 – Partenariats et entreprises associées

5.1 Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Conservateur Finance	3,3	3,3
Sociétés financières	3,3	3,3
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	3,3	3,3

5.2 Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Conservateur Finance	0,4	0,3
Sociétés financières	0,4	0,3
TOTAL DE LA QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	0,4	0,3

Note 6 – Informations sectorielles

Le Groupe Palatine est, conformément aux normes définies par le Groupe BPCE, présentée selon les 3 pôles suivants :

- la banque de proximité ;
- la gestion d'actifs ;
- les autres activités.

Le pôle « Banque de proximité » recouvre l'ensemble des activités de l'entité « Banque Palatine ».

Le pôle « Gestion d'actifs » englobe l'ensemble des activités de la filiale de gestion d'actifs « Palatine Asset Management ».

A ces deux pôles, il convient d'ajouter les « Autres activités » regroupant l'activité d'assurance de la filiale « Aries Assurances », ainsi que les quotes-parts de résultats des sociétés mises en équivalence (Conservateur Finance).

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités, le produit net bancaire du Groupe Palatine étant intégralement réalisé en France.

en millions d'euros	Banque de proximité		Gestion d'actifs		Autres activités		Total Groupe	
	1er semestre 2017	1er semestre 2016	1er semestre 2017	1er semestre 2016	1er semestre 2017	1er semestre 2016	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Produit net bancaire	145,7	143,9	13,3	13,7	0,2	0,2	159,2	157,8
Frais de gestion	(102,5)	(99,7)	(4,2)	(4,4)	(0,1)	(0,1)	(106,8)	(104,2)
Résultat brut d'exploitation	43,2	44,2	9,1	9,3	0,2	0,1	52,5	53,6
Coefficient d'exploitation	70,3%	69,3%	31,8%	32,1%	39,0%	50,0%	67,1%	66,0%
Coût du risque	(16,5)	(26,4)					(16,5)	(26,4)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0,4	0,3	0,4	0,3
Résultat courant avant impôts	26,8	17,8	9,1	9,3	0,6	0,4	36,4	27,5
Impôt sur le résultat	(11,0)	(7,8)	(3,1)	(3,2)	(0,1)	0,0	(14,1)	(11,0)
Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)							0,0	0,0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	15,8	10,0	6,0	6,1	0,5	0,4	22,3	16,5
TOTAL ACTIF	14 779,0	16 204,2	14,9	13,6	1,6	2,4	14 795,5	16 300,2

Note 7 – Engagements

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

7.1 Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés en faveur :		
de la clientèle	1 721,4	1 876,9
- Ouvertures de crédit confirmées	1 662,3	1 801,8
- Autres engagements	59,1	75,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 721,4	1 876,9
Engagements de financement reçus :		
d'établissements de crédit	351,5	583,2
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	351,5	583,2

7.2 Engagements de garantie

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	38,4	48,9
d'ordre de la clientèle	1 014,2	1 023,9
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	1 052,6	1 072,8
Engagements de garantie reçus :		
d'établissements de crédit	238,6	279,0
de la clientèle	592,5	642,4
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	831,1	921,4

Note 8 – Actifs financiers donnés en garantie

en millions d'euros	Pensions		Actifs cédés ou affectés en garantie	30/06/2017	Pensions		Actifs cédés ou affectés en garantie	31/12/2016
	VNC	VNC	VNC	VNC	VNC	VNC	VNC	VNC
ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE								
Titres à revenu fixe	0,0	381,3		381,3	0,0	340,4		340,4
Actifs financiers disponibles à la vente	0,0	381,3		381,3	0,0	340,4		340,4
Titres assimilés à des prêts et créances sur la clientèle	50,5	0,0		50,5	0,0	0,0		0,0
Prêts et créances	50,5	0,0		50,5	0,0	0,0		0,0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE	50,5	381,3		431,8	0,0	340,4		340,4
<i>dont actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés</i>	<i>50,5</i>	<i>0,0</i>		<i>50,5</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>		<i>0,0</i>
PASSIFS ASSOCIES								
Titres assimilés à des prêts et créances sur la clientèle	45,7	0,0		45,7	0,0	0,0		0,0
Prêts et créances	45,7	0,0		45,7	0,0	0,0		0,0
TOTAL DES PASSIFS ASSOCIES AUX ACTIFS FINANCIERS NON INTEGRALEMENT DECOMPTABILISES	45,7	0,0		45,7	0,0	0,0		0,0

Mises en pension

Le Groupe Palatine réalise des opérations de mise en pension.

Selon les termes des dites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension ou de prêt. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer au cédant, à maturité de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

Le Groupe considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension ou prêtés. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mise en pension ou de prêt de titres financés.

Le montant du passif associé aux actifs financiers donnés en garantie dans le cadre des pensions s'élève à 45,7 millions d'euros au 30/06/2017.

Cessions de créance

Le Groupe Palatine cède des créances à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier) dans le cadre de refinancements garantis, notamment auprès de la banque centrale. Ce type de cession à titre de garantie emporte transfert juridique des droits contractuels, et donc « transfert d'actifs » au sens de l'amendement à IFRS 7. Le Groupe reste néanmoins exposé à la quasi-totalité des risques et avantages, ce qui se traduit par le maintien des créances au bilan.

Au 30 juin 2017, les valeurs données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement ne concernent que des titres, aucune créance n'a été mobilisée auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP. Le montant est de 381,3 millions d'euros contre 340,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 9 – Périmètre de consolidation

Aucune évolution de périmètre de consolidation depuis le 31 décembre 2016.

			30/06/17		
	Pays de constitution ou de résidence	Méthode de consolidation	Evolution du périmètre par rapport au 31 décembre 2016	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
BANQUE PALATINE	France	Intégration globale			
PALATINE ASSET MANAGEMENT	France	Intégration globale	-	100,0%	100,0%
ARIES ASSURANCES	France	Intégration globale	-	100,0%	100,0%
CONSERVATEUR FINANCE	France	Mise en équivalence	-	20,0%	20,0%

CHAPITRE 4 – DOCUMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC

Le présent document peut également être consulté sur les sites internet :

- de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org
- sur le site de la Banque Palatine : www.palatine.fr
Rubrique nous sommes, focus sur les chiffres, publications financières.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la Banque Palatine :
42, rue d'Anjou – 75008 PARIS.

Contacts

Bertrand Dubus – Directeur général délégué développement et finances
Téléphone : 01.55.27.96.95 bertrand.dubus@palatine.fr

Katia Gely – Directeur de la communication et RSE
Téléphone : 01.55.27.95.15 katia.gely@palatine.fr

palatine.fr

Twitter : @banquepalatine



Société Anonyme au capital de 538.802.680 Euros - Une Société du Groupe BPCE - Siège social : 42, rue d'Anjou - 75382 Paris Cedex 08 - Tél : 01 55 27 94 94 - Siège administratif : Le Pérépole - 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex - Tél : 01 43 94 47 47 - Immatriculation : 542 104 245 RCS Paris - CCP Paris 2071 - Télex 651 322 BSPPA - BIC BSPFFRPPXXX - Swift BSPF FR PP - N° TVA intracommunautaire FR77542104245 - Membre de la Fédération Bancaire Française et couverte par le fonds de garantie des dépôts et de résolution - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 025 988 - Titulaire de la carte professionnelle «Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs» n° T12620 délivrée par la Préfecture de Police de Paris, garantie par la CEGC - 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense cedex - www.palatine.fr